



Devenir
enseignant

Table des matières

4..... INTRODUCTION

5..... S'INFORMER SUR LE MÉTIER D'ENSEIGNANT

6..... S'ORIENTER EN LICENCE

6..... > Quelle Licence

6..... > Zoom sur la Licence Sciences de l'Education

7..... > Zoom sur la Licence STAPS Education et Motricité

7..... > Zoom sur la Licence Sciences du Langage

8..... > Le dispositif Continuum Licence Enseignement 1^{er} degré et 2nd degré (CLE 1D et 2D)

9..... > Le Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)

10..... > La préprofessionnalisation

11..... S'ORIENTER EN MASTER

11..... > Master Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation du 1^{er} degré (MEEF 1D)

11..... > Master Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation du 2nd degré (MEEF 2D)

12..... > Autres Masters

13..... S'ORIENTER APRÈS LE MASTER

13..... > Les concours

16..... > Devenir enseignant-chercheur

17..... > Devenir professeur agrégé

18..... S'ORIENTER EN REPRISE D'ÉTUDES

19..... NOUS CONTACTER

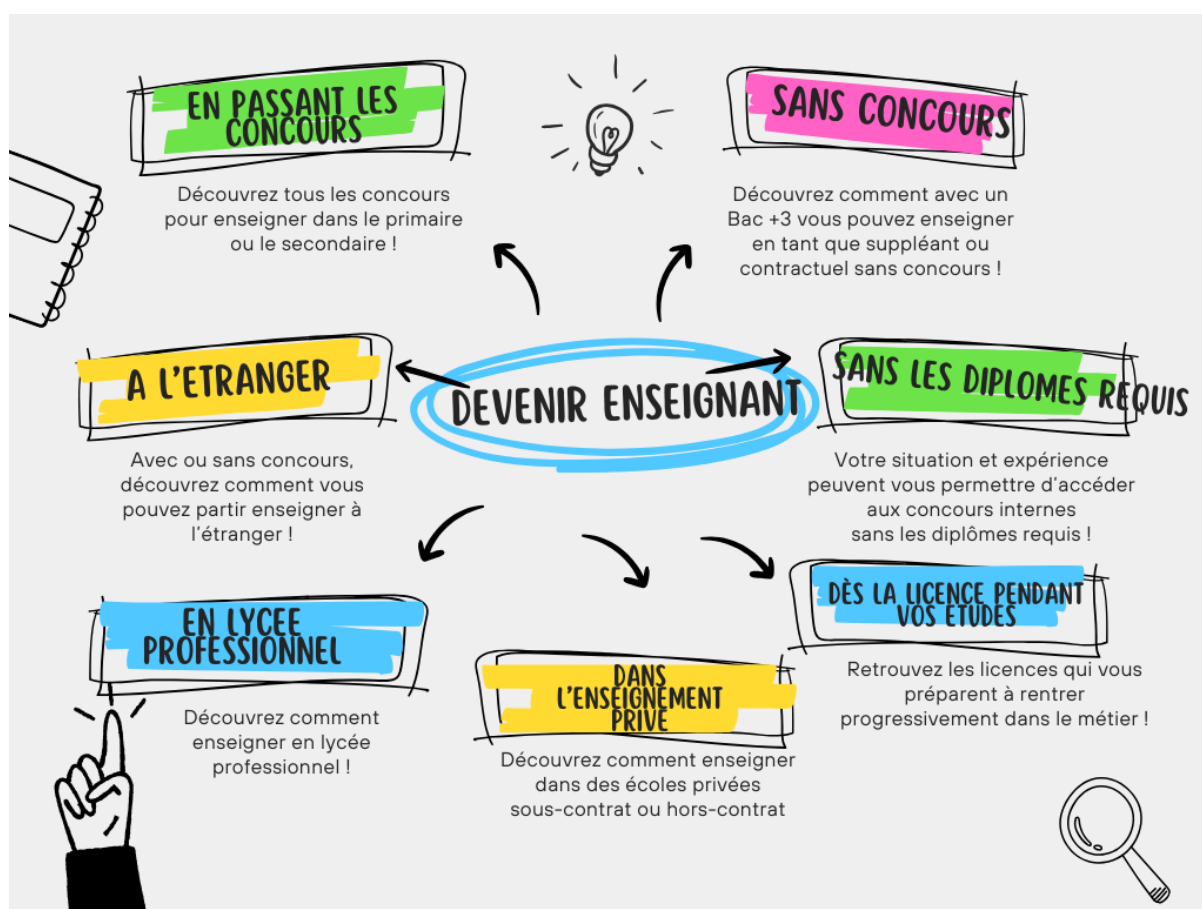
Introduction

Tous les enseignants ont en commun la mission d'exercer dans l'éducation et la transmission des savoirs. Ils ont aussi des qualités semblables, indispensables à l'exercice de leur métier : le sens de la pédagogie, l'adaptabilité, la patience, l'écoute et l'autorité. Un métier passionnant, qui fait toujours rêver un grand nombre d'étudiant !

Mais tous les enseignants n'ont pas les mêmes missions. Selon le public pris en charge (enfants, collégiens, lycéens, étudiants) et l'établissement choisi (maternelle, élémentaire, secondaire, université), les métiers dans l'enseignement sont variés : professeur des écoles, enseignant du second degré, enseignant chercheur, professeur agrégé ... Autant de métiers différents et de voies d'accès pour y arriver !

**Alors comment s'orienter pour réaliser ce projet ?
Quelles formations choisir pour mieux s'y préparer ?**

Lycéen, étudiant ou adulte en reconversion professionnelle, ce livret est fait pour vous ! Il vous présente les différentes possibilités de formation à partir de la 1ère année de licence. Vous y trouverez des clés pour vous accompagner tout au long de la construction de ce projet. Pour des conseils personnalisés, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un(e) chargé(e) d'orientation et d'insertion professionnelle. Toutes nos coordonnées sont à la fin du livret.



S'informer sur le métier d'enseignant

La mission principale des enseignants est de construire des séances pédagogiques et de transmettre des contenus éducatifs.

- > **Enseignant en primaire (1^{er} degré)**, le professeur des écoles exerce de la première année de maternelle (petite section) à la dernière année de l'école élémentaire (CM2). Il travaille auprès d'enfants âgés de 3 à 11 ans.
- > **Dans le secondaire (2nd degré)**, le professeur enseigne une discipline, au lycée (général et technologique et/ou lycée professionnel) ou au collège. Il prend en charge plusieurs classes et plusieurs niveaux, de la 6^{ème} à la 3^{ème} au collège ou de la 2nde à la Terminale au lycée.
- > **L'enseignant à l'Université** est un enseignant-chercheur (maître de conférences ou professeur des universités). Il participe à l'élaboration et la transmission des connaissances mais contribue aussi au développement de la recherche. Il intervient dans une discipline précise, lors de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques auprès d'étudiants en licence, master ou doctorat.

Des ressources sitographiques pour aller + loin



<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>



<https://www.onisep.fr/metier/decouvrir-le-monde-professionnel/enseignement/les-metiers-et-l-emploi-dans-l-enseignement>



https://www.cidj.com/search/node?keys=enseignement&form_build_id=form-pd_M8m08lRqRaKWVK7QmYH-B5gT_MTh3y6jFGn2s49g&form_id=search_block_form

Explorer les pistes sur le terrain ! L'expérience est également un lieu d'apprentissage à ne surtout pas négliger tout au long de son parcours !

Les étudiants qui auront fait des stages, un service civique au sein d'un établissement (primaire ou secondaire), ou encore ceux qui auront exercé comme assistant d'éducation (AED) pourront prendre connaissance de la réalité du terrain et du métier. Un atout considérable pour conforter votre projet ou en redéfinir les contours !

S'orienter en Licence

QUELLE LICENCE CHOISIR ?

Pour enseigner dans le 1^{er} degré et devenir professeur des écoles, le choix de la Licence est large, mais il est néanmoins vivement conseillé de choisir une Licence en lien avec ses affinités et compétences personnelles et qui reste en lien avec les enseignements de l'école (lettres, mathématiques, histoire). Les Licences littéraires et en sciences humaines et sociales sont celles qui ont le plus succès. En particulier la Licence sciences de l'éducation, pluridisciplinaire, qui peut être un tremplin vers de nombreux métiers en lien avec l'éducation.

À partir du 2nd degré les enseignants dans les collèges et lycées sont considérés comme experts dans la discipline qu'ils vont enseigner. Il est conseillé d'être titulaire d'une Licence correspondant à la discipline du concours envisagé, par exemple en histoire, mathématiques, économie gestion, musicologie, STAPS, langues (anglais, allemand, espagnol, italien ...), philosophie, lettres ...

• > Zoom sur la Licence Sciences de l'Éducation

• Discipline transversale associant la psychologie, la sociologie, l'histoire et la philosophie, la Licence sciences de l'éducation offre des débouchés dans les domaines de l'éducation et de la formation. Cette Licence vise l'acquisition de connaissances mais également de méthodes, d'outils de recherche nécessaires à l'analyse des pratiques éducatives. Des parcours de spécialisation sont proposés en 3^{ème} année de Licence en fonction du projet professionnel de l'étudiant.

• La poursuite d'études peut se faire en **Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)** en vue de préparer par exemple, le concours du professorat des écoles, mais aussi vers d'autres Masters en lien avec les domaines de l'éducation, la formation, l'ingénierie pédagogique ou l'intervention sociale.



Pour exercer le métier d'enseignant du 1^{er} ou 2nd degré dans l'Éducation Nationale en tant que titulaire de la fonction publique, il est nécessaire de valider une Licence ET un Master ET de réussir un concours.

Retrouvez toutes les Universités qui proposent cette Licence sur  **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur



<https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/les-licences-de-sciences-humaines-et-sociales/la-licence-sciences-de-l-education-et-de-la-formation>

● > **Zoom sur la Licence STAPS Éducation et Motricité**

● La Licence STAPS mention **Éducation et Motricité** s'adresse aux étudiants possédant un profil polyvalent alliant un bon niveau sportif avec des compétences dans plusieurs activités sportives différents, une culture scientifique, un bon niveau d'expression écrite et orale ainsi qu'une forte implication personnelle. L'objectif de la formation est de former des professionnels capables d'encadrer, enseigner et animer en toute sécurité des activités physiques, sportives et artistiques auprès de groupes de pratiquants avec un objectif éducatif. La formation aide également l'étudiant à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant.

● La poursuite d'études peut s'envisager en **Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)** en vue de préparer par exemple, le concours du professorat des écoles ou d'enseignant d'éducation physique ou sportive dans le second degré.

Retrouvez toutes les Universités qui proposent cette Licence sur  **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur



<https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/post-bac/licence-mention-sciences-et-techniques-des-activites-physiques-et-sportives-education-et-motricite>

● > **Zoom sur la Licence Sciences du Langage**

● Cette Licence propose l'étude, l'analyse et le décryptage du fonctionnement des différentes composantes du langage : phonétique, phonologie, sémantique, morphologie, lexicologie, syntaxe ... Elle permet également d'étudier les différents processus d'acquisition du langage, typiques et atypiques ainsi que l'apprentissage des langues chez l'enfant et d'adulte. Au cours de la Licence, différents parcours peuvent être proposés, comme le français langue étrangère (FLE), langues des signes françaises (LSF), traitement automatique des langues ... Les titulaires de cette Licence peuvent se diriger vers les domaines de l'enseignement et de l'éducation.

Retrouvez toutes les Universités qui proposent cette Licence sur  **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur



<https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/les-licences-de-lettres-et-de-langues/la-licence-sciences-du-langage>

PARCOURS CLE 1D OU 2D (CONTINUUM LICENCE ENSEIGNEMENT)

Il existe des parcours spécifiques en Licence qui délivrent une formation progressive vers les métiers de l'enseignement. L'**Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)** d'Université Côte d'Azur propose un dispositif visant à préparer les étudiants au métier d'enseignant dans le 1^{er} degré ou le 2nd degré : le **Continuum Licence Enseignement (CLE)**. Le CLE est un parcours proposé à partir de la 2^{ème} année de Licence et en 3^{ème} année de Licence. Pour les étudiants souhaitant intégrer les **Masters MEEF**, le choix de ce dispositif est vivement encouragé. Les enseignements portent notamment sur des contenus disciplinaires et savoirs à enseigner mais aussi des enseignements pré-professionnalisants (contenus pédagogiques en lien avec la pratique professionnelle et stage de sensibilisation).

Découvrez toutes les Licences CLE, sur le site de l'INSPE :

<https://inspe.univ-cotedazur.fr/formations/parcours-de-professionnalisation-en-licence>

LICENCE PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES (PPPE)

Le Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE) est un parcours adossé à une Licence généraliste, s'adressant aux étudiants souhaitant enseigner à des élèves de primaire (1^{er} degré). Proposé dès la première année de Licence, après le bac, ce parcours est dispensé en alternance entre l'université et un lycée partenaire et propose une professionnalisation progressive durant les trois années de Licence.

Les 14 mentions de Licence proposant ce parcours

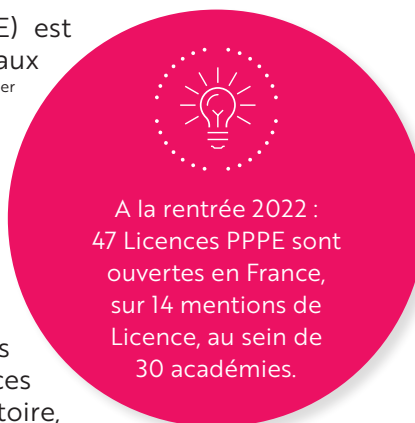
Lettres, mathématiques, STAPS, administration et gestion des entreprises, sciences de l'éducation, science politique, sciences de la vie, sciences et technologies, arts plastiques, LLCER, histoire, sciences et société, lettres modernes, sciences du langage.

À Université Côte d'Azur, deux mentions de Licences PPPE sont proposées, en partenariat avec 2 lycées :

- > La **Licence lettres** (avec le lycée Honoré d'Estienne d'Orves) et
- > la **Licence sciences et technologie** (avec le lycée Parc Impérial).

Ce parcours comporte une forte dimension pluridisciplinaire permettant aux étudiants d'être préparés à la polyvalence qui caractérise le métier de professeur des écoles. Il comprend :

- Des enseignements de culture générale et d'approfondissement disciplinaire dispensés en lycée : français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie, philosophie morale et politique, arts, EPS, langue vivante étrangère
- Des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés à l'Université, correspondant au parcours de Licence choisi
- Des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en 1^{ère} et 2^{ème} année de Licence
- Un stage de mobilité internationale en troisième année de Licence



Retrouvez la liste des établissements concernés, dans chaque académie sur

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



<https://www.onisep.fr/formation/les-principaux-domaines-de-formation/le-pppe-parcours-preparatoire-au-professorat-des-ecoles>

LA PRÉPROFESSIONNALISATION

Le parcours de préprofessionnalisation est proposé aux étudiants se destinant au métier d'enseignant. Le dispositif est déployé dans les écoles (1er degré), les collèges et les lycées (2nd degré), dans certaines disciplines.

Ce parcours d'une durée de 3 ans (L2, L3, Master 1 MEEF) conjugue une formation universitaire et une formation pratique dans une école ou un établissement scolaire du second degré. L'objectif de ce parcours est d'attirer un plus grand nombre d'étudiants en ouvrant progressivement à l'expérience du métier d'enseignant à partir de la 2^{ème} année de Licence. Il permet aux étudiants de travailler au contact des élèves, avec les équipes pédagogiques, au sein des établissements scolaires. Il permet une entrée progressive dans le métier par un accompagnement et une prise de responsabilités adaptés.

Le calendrier de candidature et les besoins de recrutement peuvent varier selon les académies. Pour en savoir plus sur les possibilités offertes, consultez les sites académiques.
Académie de Nice : <https://www.ac-nice.fr/preprofessionnalisation>

Ce dispositif permet également d'accompagner financièrement les étudiants grâce à une rémunération progressive pendant 3 ans, cumulable avec la bourse, afin de sécuriser leur parcours jusqu'au passage des concours de recrutement. Le bénéficiaire de ce contrat de 3 ans est présent 8 heures par semaine dans l'école ou l'établissement pendant l'intégralité du temps scolaire.

Pour voir le montant de la rémunération nette mensuelle

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/apres-une-licence-1-la-preprofessionnalisation-79>

S'orienter en Master

MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION 1^{er} DEGRÉ OU 2nd DEGRÉ (MEEF 1D OU 2D)

Qu'est-ce qu'un Master MEEF

Les Masters MEEF préparent les étudiants pendant deux ans, à l'entrée dans le métier et aux concours de l'enseignement, au sein des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE), à l'université.

La réussite du Master MEEF ne conduit pas à l'obtention automatique d'un poste d'enseignant. Pour exercer en tant qu'enseignant, il faudra réussir le concours ou être recruté comme "contractuel".

Parmi les différentes mentions de Master MEEF proposées :

- > Le Master MEEF mention 1^{er} degré forme les professeurs des écoles du primaire
- > Le Master MEEF mention 2nd degré, les enseignants du secondaire (collège et lycée) décliné en parcours disciplinaires (lettres, mathématiques, SES, etc.).

Grâce à la complémentarité entre les enseignements et les stages en établissement, ces formations constituent la préparation la plus adaptée pour se présenter aux concours et permet une entrée progressive dans le métier.

Les « MEEF » constituent la majorité des admis aux concours CRPE et Capes externe !

Comment faire un Master MEEF

Les études MEEF sont sélectives !

Le nombre de places en Master MEEF étant limité, l'acceptation dans cette formation n'est pas systématique et reste soumise à l'examen d'un dossier de candidature. Le niveau académique de l'étudiant et son parcours (formation, stages, service civique, BAFA, parcours suivis ...) feront partis des éléments du dossier, étudiés par la commission. Les prérequis pour intégrer le Master MEEF sont d'avoir validé une Licence et de présenter un projet en lien avec la formation.



Pour exercer le métier d'enseignant du 1^{er} ou 2nd degré dans l'Éducation Nationale, en tant que titulaire, il est nécessaire de valider une Licence ET un Master ET de réussir un concours.

Retrouvez tous les Master MEEF sur la plateforme nationale de candidature en Master



Offre de formation à l'INSPE de Université Côte d'Azur :
<https://inspe.univ-cotedazur.fr/formations>



Rendez-vous aux **j-Journées Portes Ouvertes de votre INSPE** pour échanger avec les étudiants et les enseignants et en savoir plus sur le Master MEEF et la préparation aux concours de l'enseignement !

AUTRES MASTERS

Les Masters MEEF sont connus pour être la « voie royale » pour se préparer au métier d'enseignant et aux concours, mais ils ne sont pas un prérequis obligatoire. La seule exigence pour vous inscrire aux concours est l'obtention d'un niveau Bac +5 donc d'un Master, quelle que soit sa spécialité.

Pour le 1^{er} degré, vous pouvez choisir un Master en lien avec votre mention de Licence. Par exemple, un Master en sciences humaines et sociales, Master en lettres, histoire, mathématiques ...

Pour enseigner dans le 2nd degré, le choix d'un Master correspondant à la discipline que vous souhaitez enseigner est également une possibilité. Par exemple, un Master en langues, philosophie, lettres, maths, économie-gestion pour vous présenter au concours du CAPES et enseigner une discipline dans un collège ou un lycée.

- > **Zoom sur le Master Français Langue étrangère (FLE)**

- Ce Master offre au titulaire la possibilité de prendre en charge la formation du français langue étrangère et seconde à des publics non francophones de tous les niveaux et âges, dans des contextes variés en France ou à l'étranger. De nombreux postes sont proposés notamment dans les Alliances Françaises.

- L'option FLE est proposée sur certaines Licences (en **Licence Sciences du langage** par exemple, à Université Côte d'Azur) et permet de candidater au **Master FLE**. Les étudiants n'ayant pu suivre l'option FLE en Licence, peuvent s'inscrire au **Diplôme Universitaire FLES**, proposé à Université Côte d'Azur.

Master mention Français Langue Etrangère



<https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/Post-bac/master-mention-francais-langue-etrangere>

S'orienter après le Master

LES CONCOURS

Le concours est différent selon que vous souhaitez enseigner dans le primaire ou le secondaire, dans l'enseignement général, professionnel ou technologique, public ou privé.

Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles : le CRPE

Pour enseigner en primaire, dans une école maternelle ou élémentaire, publique ou privée, vous devrez réussir le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). Il s'agit d'un concours académique ce qui signifie que, si réussissez ce concours, vous enseignerez dans l'académie où vous l'aurez passé. Accessible aux étudiants inscrits en 2^{ème} année de Master (sous réserve de validation du Master) et aux personnes ayant déjà validé un Master (quel que soit le Master).

L'obtention du CRPE permet, après validation de l'année de stage, de devenir professeur des écoles. Un professeur des écoles est, comme tout enseignant titulaire de la fonction publique, un fonctionnaire de l'État.

Affectation

Au moment de votre inscription au concours, vous pouvez choisir une autre académie que celle où vous poursuivez vos études.

Exemple : vous êtes inscrits au Master MEEF 1^{er} degré à Université Côte d'Azur, vous pouvez choisir l'académie de Montpellier lors de votre inscription au concours.

Après réussite au concours, vous serez nommé professeur-stagiaire et affecté dans un des départements de l'académie dans laquelle vous avez été recruté. Votre affectation dans un département se décidera en fonction de votre classement au concours et des besoins et capacités d'accueil remontés par les établissements.

Postes offerts

Chaque année un nombre de postes offerts dans chaque académie est publié, au plus tard la veille de la première épreuve écrite d'admissibilité.

Calendrier

- **Inscription** : novembre, décembre et jusqu'en mars pour le concours supplémentaire organisé dans les académies de Créteil et de Versailles.
- **Épreuves écrites** : mars et avril
- **Épreuves orales** : mai et juin
- **Concours supplémentaire dans l'académie de Créteil et Versailles** : avril et mai



Le saviez-vous ?

72 580 candidats se sont inscrits au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) de la session 2023 et **9885** postes ont été offerts.

Pour aller + loin

Retrouvez chaque année, les épreuves du concours, le calendrier, les ressources pour se préparer au concours, les statistiques, le programme, les sujets et les rapports de jury, l'aménagement des épreuves pour les étudiants en situation de handicap sur le site :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-de-la-maternelle-l-elementaire-le-crpe-85>

Les inscriptions se déroulent en ligne sur l'application d'inscription « Cyclades » :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Préparation aux concours avec le CNED :

<https://www.cned.fr/concours-enseignants/concours-capes-capet-caplp>

Certificat d’Aptitude au Professorat de l’Enseignement du Second degré : le Capes

Pour enseigner dans un collège ou un lycée d’enseignement général, vous devez obtenir le Certificat d’Aptitude au Professorat de l’Enseignement du Second degré (Capes), après avoir validé un Master. Le Capes est organisé en sections ou disciplines, qui ne sont pas toutes ouvertes tous les ans. La liste des sections et le nombre de postes sont publiés au Journal Officiel au plus tard la veille de la première épreuve d’admissibilité. Le nombre de postes varie en fonction de la discipline choisie.

Vous pouvez consulter via les liens ci-dessous la liste des sections ouvertes et le nombre de postes offerts pour chaque section.

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sections-et-options-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-ouvertes-en-2023-1082>

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-postes-et-contrats-offerts-aux-concours-du-capes-de-la-session-2023-1067>

Calendrier

- **Inscription** : entre septembre et octobre
- **Épreuves d’admissibilité** : entre février et avril (concours externes, internes et 3^{ème} concours)
- **Épreuves d’admission** : en juin
- **Résultats** : (publiés sur Cyclades) : en juin

Plateforme de gestion des concours

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine>

Les épreuves des concours

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2023-1097>

Préparation aux concours avec le CNED : <https://www.cned.fr/concours-enseignants/concours-capes-capet-caplp>

Autres concours du « second degré »

- > CAPEPS : Certificat d’aptitude au professorat d’éducation physique et sportive
- > CAPET : Certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement technique
- > CAPLP : Concours d’accès au corps des professeurs de lycée professionnel

À savoir : les candidats en situation de handicap peuvent demander au rectorat au moment de leur inscription au concours, une adaptation de la durée des épreuves et/ou une aide technique/humaine.

A savoir : Dans certains cas, il est possible de se présenter aux concours sans condition de diplôme, si :

- Vous êtes père et mère de trois enfants ou plus ou sportif de haut niveau, vous avez accès aux concours externes
- Vous avez validé un diplôme de niveau Bac +3 et effectué 3 ans dans la fonction publique, vous aurez accès aux concours internes
- Vous avez déjà au moins 5 ans d’expérience dans le secteur privé : vous aurez accès au troisième concours

A savoir : ce sont les Instituts Supérieurs de Formation de l’Enseignement Catholique (ISFEC) qui organisent la formation des futurs enseignants dans le privé (5 sur l’ensemble du territoire français) : <https://www.unisfec.fr/les-isfec.html>

Enseignant contractuel

Les missions de l'enseignant contractuel sont les mêmes que celles de l'enseignant titulaire. Les différences concernent le statut et les conditions d'accès.

Dans le secteur public, l'enseignant contractuel exerce comme remplaçant dans l'académie dans laquelle il est recruté. Dans le secteur privé, l'enseignant contractuel exerce comme « suppléant ». Dans le secteur public, les non-titulaires exercent essentiellement dans le 2nd degré (près de 10% contre 1% dans le 1^{er} degré). Dans le secteur privé, les enseignants « suppléants » représentent 15% dans le 1^{er} degré et 20% dans le 2nd degré.

Le statut de contractuel présente l'avantage de pouvoir travailler dans la région, l'académie de votre choix. Ce qui n'est pas toujours le cas pour les enseignants titulaires qui sont affectés dans une académie en fonction des besoins et de leur classement au concours. Cette expérience permet de se confronter à la réalité du métier après un essai infructueux au concours ou avant de se lancer dans la préparation d'un concours.

Le contrat à durée déterminée (CDD) est plus courant que le contrat à durée indéterminée (CDI).

Les conditions pour exercer en tant que contractuel :

- Être titulaire d'une Licence (ou tout diplôme bac +3 et en cas de difficulté de recrutement bac +2)
- Avoir un casier judiciaire vierge
- Être de nationalité française ou ressortissant étranger avec un titre de séjour valide
- Être mobile au sein du département de recrutement

Procédure :

Pour devenir enseignant contractuel du 1^{er} degré dans le public, il faut contacter la DSDEN de son département. Vous trouverez les coordonnées en rentrant « DSDEN + le numéro de votre département » dans votre moteur de recherche.

Pour devenir enseignant contractuel du 2nd degré dans le public, le recrutement se fait par académie, sur la plateforme de recrutement du rectorat. Pour y accéder, entrez « Acloé + le numéro de département » dans votre moteur de recherche.

Concernant le secteur privé, il vous faut contacter le Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement (SAAR) du département de votre choix, et vous inscrire sur l'application « CAAC web ».

A savoir :

Certaines académies souffrent de pénurie d'enseignants et ouvrent des recrutements de remplaçants dans le 1^{er} et 2nd degré. C'est le cas de l'académie de Créteil, qui regroupe 3 départements : Seine Saint Denis, Val de Marne et Seine et Marne.

Certaines disciplines sont « sous tension ». C'est le cas notamment des lettres classiques (57% des postes sont pourvus en 2022) et de l'allemand (55% des postes sont pourvus en 2022 vs 81% en 2020), mais aussi des Mathématiques ou des Sciences Physiques. Globalement pour le 2nd degré, le taux de couverture se situe à 83.4% pour la session 2022 alors qu'il était de 94.1% en 2021. Cette situation exceptionnelle renforce le recrutement de personnel contractuel.

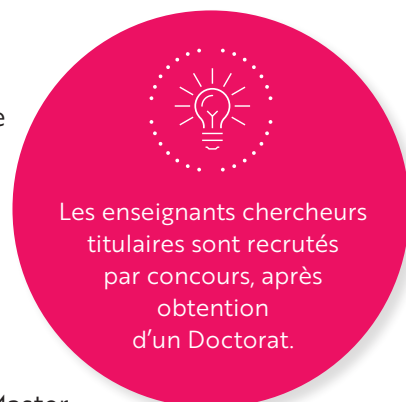


Le statut de contractuel permet au bout de 3 ans d'ancienneté, de présenter le concours interne de l'enseignement. Cette voie comporte moins de candidats et vous permettra de valoriser votre expérience du terrain. C'est aussi l'occasion rêvée de tester son projet professionnel !

DEVENIR ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Qu'est-ce qu'un enseignant-chercheur ?

L'enseignant-chercheur, comme son nom l'indique, a une double mission au sein d'une université ou d'une école : transmettre des connaissances aux étudiants et faire progresser la recherche au sein d'une discipline, à partir d'un travail en laboratoire et sa réflexion personnelle.



Le Doctorat

Pour devenir enseignant-chercheur, il faut avoir validé un Master, puis terminé un Doctorat. La durée du Doctorat est variable en fonction des disciplines (moyenne de 4 ans). Le doctorant doit s'inscrire à l'Université, auprès de l'école doctorale. Il est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse.

Le Doctorat permet d'obtenir, après soutenance d'une thèse, le grade de docteur. Après obtention de son Doctorat, il devra passer par deux étapes obligatoires, pour devenir maître de conférences : obtenir une « qualification » et réussir les concours de recrutement organisés par les établissements d'enseignement supérieur pour les candidats préalablement qualifiés (nombre de poste ouvert en fonction des besoins dans la discipline).

Les écoles doctorales sont les structures qui organisent le Doctorat au sein des universités. Elles sont en relation avec les laboratoires de recherche qui accueillent les doctorants. Interrogez les enseignants et étudiants de l'école doctorale pour un retour d'expérience !

<https://univ-cotedazur.fr/recherche-innovation/doctorat-phd/ecoles-doctorales>

Pour aller + loin

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enseignants-chercheurs-procedure-de-qualification-45726>

Base de données de thèses soutenues en France : <https://www.theses.fr/>

Habilitation à diriger des recherches (HDR)

Les enseignants chercheurs sont répartis entre maîtres de conférences et professeurs des universités. L'habilitation à diriger des recherches permet aux maîtres de conférences de présenter leurs travaux après quelques années d'enseignement pour :

- > Diriger un doctorant
- > Postuler comme professeur des universités

L'HDR est un diplôme national de l'enseignement supérieur qu'il est possible d'obtenir après un Doctorat. Il est de ce fait le plus haut des diplômes français.

DEVENIR PROFESSEUR AGRÉGÉ

Qu'est-ce qu'un professeur agrégé ?

Le professeur agrégé est un fonctionnaire de l'éducation nationale titulaire d'une agrégation. Il participe aux différentes actions d'éducation. Il assure un service d'enseignement (temps d'enseignement équivalent à 15 heures de cours hebdomadaire), le suivi individuel et l'évaluation des élèves, le conseil dans le choix d'orientation.

L'agrégation

Pour devenir professeur agrégé, il faut obtenir un Master et réussir le concours de l'agrégation. Il est possible de se présenter au concours de l'agrégation juste après l'obtention du Master ou plus tard. L'agrégation est un concours qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur : université, classes préparatoires, sections de techniciens supérieurs. Un professeur agrégé a aussi la possibilité d'enseigner une matière en lycée et plus rarement au collège. Une fois le concours réussi, le lauréat est nommé « professeur agrégé stagiaire » pendant une année, à l'issue de laquelle un jury valide sa titularisation. L'agrégation est un concours prestigieux, de haut niveau, donc très sélectif.

Le concours

Le concours est organisé par section ou discipline. Toutes les sections ne sont pas ouvertes tous les ans. Vous pourrez consulter la liste des sections et le nombre de postes offerts sur le Journal officiel.

Il n'y a pas une agrégation, mais des agrégations (concours externe, concours externe spécial et concours interne). Le concours externe spécial s'adresse aux titulaires d'un Doctorat, le concours interne, aux fonctionnaires, avec un minimum de 5 ans d'expérience.



Certains étudiants font le choix d'une année préparatoire après le Master pour mieux se préparer. D'autres étudiants décident de passer la même année plusieurs concours (Capes et agrégation par exemple) pour mettre toutes les chances de réussite de leur côté.

Pour aller + loin

Organisation et sujets du concours : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-nationaux-d-agregation-46530>



Une règle d'or pour tous les concours :

Ne pas hésiter à repasser le même concours l'année suivante ! L'échec n'est pas rédhibitoire. Vous pouvez théoriquement passer autant de fois le concours que vous voulez. Le nombre de postes ouverts change chaque année en fonction des besoins et vous aussi ! Vous serez certainement mieux préparés et entraînés ! Ne vous découragez pas !

S'orienter en reprise d'études

PRÉPARATION AUX CONCOURS

Si vous envisagez une reconversion professionnelle et que vous êtes déjà titulaire d'un Master, vous pouvez vous présenter aux concours en tant que candidat libre.

Il existe des organismes proposant des formations pour vous préparer aux concours, comme le CNED.

Pour aller + loin

Le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) : <https://www.cned.fr>

LA FORMATION CONTINUE

Si vous n'avez pas obtenu le niveau de diplôme requis pour vous présenter aux concours, vous pouvez envisager une reprise d'études en Licence ou Master ou faire valider les acquis de votre expérience (VAE).

En fonction de votre situation (demandeur d'emploi ou salarié), les conseillers France Travail et du service de formation continue de l'université visée, peuvent vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

Faites-vous accompagner !

Pour aller + loin

Formation Continue Université Côte d'Azur : <https://univ-cotedazur.fr/formation/formation-continue>
Plateforme nationale France VAE : <https://vae.gouv.fr>

Nous contacter

QU'EST-CE QUE LE SIOIP ?

Choisir sa formation, créer son parcours pour construire son avenir professionnel ... ce n'est pas si simple et nécessite parfois d'être accompagné dans la prise de décision. C'est pourquoi, l'équipe des conseillers du Service d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle accompagne tous les publics (lycéens, étudiants, personnes en reprise d'études, etc. ...) dans l'élaboration de leur projet professionnel et de formation et guide les étudiants.e.s dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

OÙ NOUS TROUVER ?

Les bureaux d'information et d'orientation composés de chargé.e.s d'orientation et d'insertion professionnelle vous reçoivent sur 5 campus d'Université Côte d'Azur pour vous informer et vous accompagner dans la construction de votre parcours.

Campus Trotabas

Avenue Doyen Louis Trotabas
06050 Nice cedex 1
Bureau 107 bis
04 89 15 25 98
orientation-trotabas@univ-cotedazur.fr

Campus Carlone

98 boulevard Edouard Herriot
06204 Nice Cedex 3
Bureau 168 (1^{er} étage bât. B)
04 89 15 17 66 / 04 89 15 17 67
orientation-carlone@univ-cotedazur.fr

Campus Saint Jean d'Angély

24 avenue des diables bleus
06357 Nice Cedex 4
Bureau 234 (SJA 1)
04 89 15 21 99
orientation-stjean@univ-cotedazur.fr

Campus Valrose

Avenue Joseph Vallot
06108 Nice cedex 2
Bureau 121 (1^{er} étage bât. «Petit Valrose»)
04 89 15 16 22
orientation-valrose@univ-cotedazur.fr

Campus STAPS

261 Bd du Mercantour
06205 Nice
orientation-staps@univ-cotedazur.fr

CONTACT

Service d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SIOIP)

orientation@univ-cotedazur.fr

<https://univ-cotedazur.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/se-reorienter>





UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

PARTAGEZ VOTRE EXPÉRIENCE SUR NOS RÉSEAUX



univ-cotedazur.fr